

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 137

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Chamas - Travaux de consolidation et de restauration du clocher et de la façade occidentale de l'église paroissiale Saint-Léger - Aide exceptionnelle à l'Investissement - Année 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Saint-Chamas concernant la réalisation de travaux de consolidation et de restauration du clocher et de la façade occidentale de l'église paroissiale Saint-Léger.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

C'est un monument historique qui date du 17^{ème} siècle. Il est situé dans le quartier du Delà, sur un sol de nature instable.

Le clocher, qui montre des points de faiblesse au niveau des fondations et des élévations, souffre en particulier d'un déséquilibre menaçant la stabilité de l'ensemble de l'édifice.

Par ailleurs, les façades de cette église, particulièrement la façade occidentale, présentent des maçonneries encrassées et des altérations dues à la colonisation de volatiles.

Des travaux de renforcement général de l'édifice par la pose de micro-pieux et de tirants doivent être réalisés ainsi qu'un programme de restauration des façades comprenant notamment :

- la remise en état des élévations au travers du couturage et du calfeutrement des fissures ;
- la réouverture des baies et le remplacement des éléments manquants ou fortement altérés (corniches, arc des baies, pierres d'angles...) ;
- le réagrèage des pierres sous corniche ;
- le piquage et le nettoyage des enduits des façades.

A l'intérieur du clocher, les voûtes seront restaurées et l'escalier ruiné sera reconstruit dans sa totalité.

Les vitraux seront également rénovés et remis en plomb.

En outre, des dispositifs anti-pigeons par fils électriques seront installés pour éloigner les volatiles.

Pour cette opération, la commune a sollicité l'aide financière de l'Etat à hauteur de 309.249 €

La participation exceptionnelle du Département pourrait donc s'établir à 515.416 € sur une dépense subventionnable totale de 1.030.832 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Saint-Chamas, à titre exceptionnel pour l'année 2017, une subvention de 515.416 € sur une dépense subventionnable totale de 1.030.832 € HT, pour la réalisation de travaux de consolidation et de restauration du clocher et de la façade occidentale de l'église paroissiale Saint-Léger, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune de Saint-Chamas la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet ;
- approuver les affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense sera engagée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL